

RISQUES ACTIVITES TEMPORAIRES (R.A.T.)

Cette formule d'assurance permet d'octroyer les garanties des « Multirisque Adhérents Association » à des participants ou pour des activités occasionnel(le)s.

La cotisation est établie par nombre de jours et de participants.

INFORMATION COMPLEMENTAIRE

ACTIVITE EN SOIREE

Si l'activité concernée se déroule en soirée, il est important de mentionner si elle se prolongera au-delà de minuit.

En effet, dans le cas contraire, un sinistre survenu à 2h00 du matin ferait l'objet d'un refus de prise en charge (dans la mesure où la date indiquée lors de la souscription ne correspondrait pas).